

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_08	Titre : Conseil Municipal Convention de prestations de service balayage mécanique
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_08	Titre : Conseil Municipal Convention de prestations de service balayage mécanique
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Environnement	

Madame le Maire informe les conseillers que la convention de prestations de service type pour l'exercice de la compétence « Balayage » est échue au 31 décembre 2024.

Selon l'arrêté du 20 août 2019 prescrivant l'entretien des trottoirs, Madame le Maire rappelle que le balayage est une charge qui incombe au propriétaire ou locataire des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal.

Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau.

Cette prestation avait été délibéré suite à des sollicitations de certains riverains qui éprouvaient des difficultés à balayer leurs caniveaux, étant trop exposés aux dangers de la circulation.

La CAH a pris une nouvelle délibération en décembre 2024 pour renouveler les conventions cadres.

Elle propose le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans (et ce à compter du 1^{er} janvier 2025) pour 6 balayages annuels pour un montant forfaitaire unitaire de 750.- €.

DECISION

Le Conseil municipal,

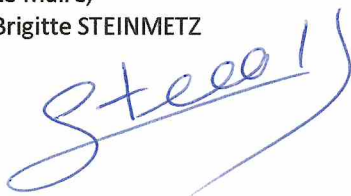
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention de prestations de service type pour l'exercice de la compétence « Balayage » pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour 6 balayages annuels pour un montant forfaitaire unitaire de 750.- €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

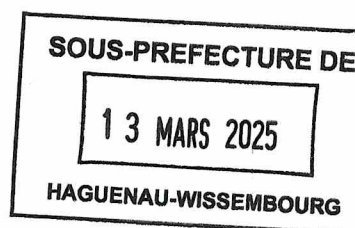
N° de la délibération : 2025_CM_08		Titre : Conseil Municipal Convention de prestations de service balayage mécanique
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_09	Titre : Conseil Municipal Convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale »
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Seving LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Seving LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_09	Titre : Conseil Municipal Convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale »
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Environnement	

Madame le Maire informe les conseillers que la convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale » est échue au 31 décembre 2024.

Pour rappel, cela concerne la gestion de la fourniture et la livraison de sel de déneigement en « big bag ».

La CAH a pris une nouvelle délibération en décembre pour renouveler les conventions cadres.

Elle propose le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans (et ce à compter du 1^{er} janvier 2025), et fixe les montants forfaitaires à :

- 1 big bag livré = 215.05 €
- 2 big bag livrés simultanément = 360.42 €
- 3 big bag livrés simultanément = 505.80 €
- 4 big bag livrés simultanément = 651.17 €
- 5 big bag livrés simultanément = 796.55 €
- 6 big bag livrés simultanément = 941.92 €

DECISION

Le Conseil municipal,

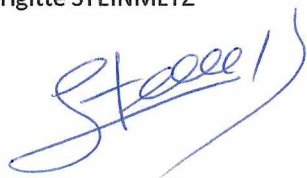
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale » pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et selon les montants forfaitaires indiqués ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

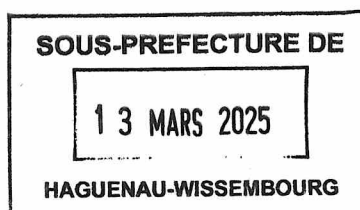
N° de la délibération : 2025_CM_09		Titre : Conseil Municipal Convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale »
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_10	Titre : Conseil Municipal Convention de prestation de déneigement
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_10	Titre : Conseil Municipal Convention de prestation de déneigement
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Environnement	

Madame le Maire informe les conseillers que la convention de déneigement établie entre la commune et Monsieur Richard KELLER est échue depuis le 31 mars 2020.

Il conviendrait de réactualiser cette convention et ce à compter du 1^{er} avril 2020.

Je vous propose de renouveler la convention de déneigement rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2020, avec reconduction tacite, dans les conditions suivantes :

- une part fixe de 450.- € HT qui comprend le stockage, l'entretien, la réparation, les frais d'assurance du matériel et ceux couvrant l'activité de déneigement.
- une part variable pour les sorties :
 - 71.- € HT par heure de sortie en semaine
 - 92.- € HT par heure de sortie les dimanches et jours fériés

DECISION

Le Conseil municipal,

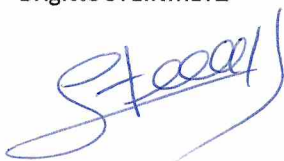
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention de prestation de déneigement dans les conditions énumérées ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

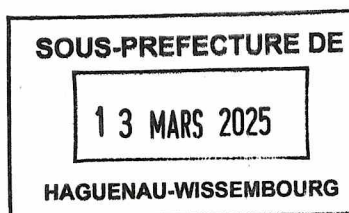
N° de la délibération : 2025_CM_10		Titre : Conseil Municipal Convention de prestation de déneigement
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_11	Titre : Conseil Municipal Jumelage
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_11	Titre : Conseil Municipal Jumelage
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Jumelage	

Madame le Maire informe que la commune et les membres des associations partenaires ont élaboré un programme pour la rencontre protocolaire de signature du mois de mai prochain.

Madame le Maire va détailler le déroulé de ces 3 jours avec l'appui d'un diaporama et donner les explications nécessaires.

Les prévisions budgétaires pour cette manifestation et prises en charge par la commune s'élèveront à environ 7 600.- €.

Il est bien entendu qu'un point sera fait par rapport à ces dépenses après la manifestation.

DECISION

Le Conseil municipal,

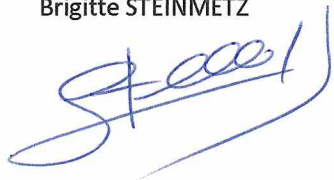
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **VALIDE** le principe des dépenses budgétaires pour la manifestation liée à la rencontre protocolaire de signature
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

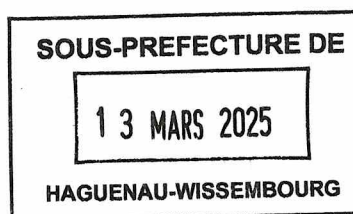
N° de la délibération : 2025_CM_11		Titre : Conseil Municipal Jumelage
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_12	Titre : Conseil Municipal Projets 2025 et demandes de subvention
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_12	Titre : Conseil Municipal Projets 2025 et demandes de subvention
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Direction Générale	

Madame le Maire informe les conseillers que la commission des finances s'est réunie le 25 février et qu'il conviendrait de statuer par rapport aux prévisions des projets 2025.

Madame le Maire informe également que des demandes de subvention ont été déposées à ce jour.

Madame le Maire énumère les travaux qu'il y aurait lieu d'engager dans les bâtiments communaux et indique que les montants indiqués ont été définis à partir des premiers devis :

LIEU DE CULTE – EGLISE – ROUTE DE BISCHWILLER – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

- Aménagement d'une rampe d'accès
- Balustrade

Montant des travaux : environ 80.000.- à 100.000.- € TTC

GROUPE SCOLAIRE- ROUTE DE BISCHWILLER – TRAVAUX DE RENOVATION

- Mise en place d'un panneau « ralentir école »
- Etude pour la rénovation – étude de faisabilité

Montant des travaux : environ 14.000.- € TTC

MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE – TRAVAUX DE RENOVATION ET RENOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Remplacement de 2 postes de travail
- Installation d'un système de climatisation
- Remplacement de la porte d'entrée
- Réfection du couloir

Montant des travaux : environ 32.000.- € TTC

AIRE DE JEUX – RUE DE L'EGLISE – VIDEOPROTECTION

- Installation d'un système de vidéoprotection

Montant de la dépense : environ 12.000.- € TTC

SERVICES TECHNIQUES

- Achat d'un utilitaire
- Achat d'une remorque
- Achat d'un épandeur à sel

Montant de la dépense : environ 32.000.- € TTC

SALLE ESC – RUE DU STADE

- Installation d'un panneau lumineux (salle de basket)

Montant de la dépense : environ 9.600.- € TTC

ANCIEN CIMETIERE

- Réparation du poteau en grès

Montant des travaux : environ 5.000.- € TTC

Madame le Maire donne la parole à son adjoint, Nicolas UNDREINER, qui donne les explications nécessaires quant au projet d'aménagement de la rampe d'accès au niveau de l'église.

Madame le Maire donne ensuite la parole à son adjoint, Patrice NONNENMACHER, qui donne les explications nécessaires quant au projet d'étude de faisabilité pour l'école.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DÉCIDE** d'acter les travaux énumérés ci-dessus
- **DÉCIDE** d'inscrire une ligne supplémentaire pour le terrain de football et notamment une étude par rapport à l'éclairage
- **DÉCIDE** de mettre le point par rapport à l'installation d'un système de vidéoprotection en suspens, en attendant l'avancement de l'étude de faisabilité
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ces dossiers

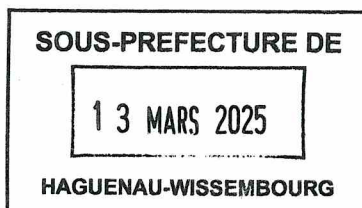
N° de la délibération : 2025_CM_12		Titre : Conseil Municipal Projets 2025 et demandes de subvention
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_13	Titre : Conseil Municipal Ecole – Audit pour la rénovation
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_13	Titre : Conseil Municipal Ecole – Audit pour la rénovation
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Enfance et éducation	

Madame le Maire donne la parole à Patrice NONNENMACHER qui est en charge de ce dossier.

Monsieur Patrice NONNENMACHER rappelle que le bâtiment de l'école est vieillissant et que la commune a investi environ 40.000.- € en 2024.

Il conviendrait de porter une réflexion à long terme pour l'école et le périscolaire.

Il énumère différents points qui seraient à traiter dans les années à venir et qui nous amènent à une éventuelle restructuration du bâtiment :

- pas d'accès handicapé
- des sanitaires en mauvais état
- pas de salle informatique
- la salle de bibliothèque au sous-sol qui est inadaptée
- les points par rapport à la transition énergétique à revoir
- le besoin de 2 salles supplémentaires et d'un bureau pour la direction

Cette liste n'est pas exhaustive, et Monsieur Patrice NONNENMACHER pense qu'il serait judicieux, dans un premier temps de faire réaliser une étude de faisabilité.

Une proposition dans ce sens a été demandée à un bureau d'études. La première phase, à savoir l'étude de faisabilité s'élève à 10.340.- € HT.

DECISION

Le Conseil municipal,

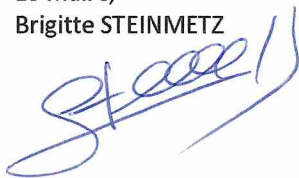
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DÉCIDE** de faire réaliser une étude de faisabilité pour la rénovation de l'école.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ces dossiers

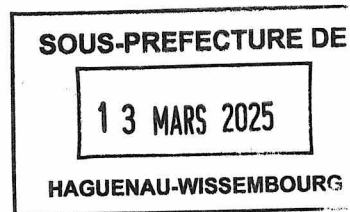
N° de la délibération : 2025_CM_13		Titre : Conseil Municipal Ecole – Audit pour la rénovation
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

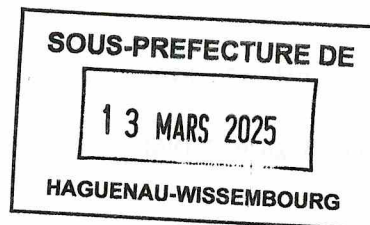
Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_14	Titre : Conseil Municipal Fixation des subventions de fonctionnement
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_14	Titre : Conseil Municipal Fixation des subventions de fonctionnement
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Culturel	

Madame le Maire propose aux conseillers de définir le montant des subventions de fonctionnement pour le budget de l'année 2025.

Elle rappelle que la commission des finances s'est réunie le 25 février pour en discuter et proposer les éléments suivants :

	Pour mémoire 2024	2025
Article 657361		
01 – Coopérative scolaire Ecole Maternelle	200.- €	200.- €
02 – Coopérative scolaire Ecole Primaire	1300.- €	1300.- €
Article 65748		
01 – Associations des donneurs de sang	1000.- €	1000.- €
02 – Chorale Sainte-Cécile	600.- €	600.- €
03 – Musique Wingersheim	150.- €	150.- €
04 – Association Particip Actif de Niederschaeffolsheim	600.- €	600.- €
05 – Conscrits de Niederschaeffolsheim	600.- €	600.- €
06 – Les dés accordés		200.- €
07 – Ensemble accord'ine		200.- €
07 – Divers créanciers (Provisions) (*)	2700.- €	2700.- €
TOTAL	7 150.- €	7550.- €

(*) Affectation des crédits de la ligne divers créanciers (provision) :

- ✓ Subvention pour sortie ou classe transplantée versée à l'établissement scolaire organisateur, à sa coopérative ou aux parents d'élèves, sur présentation des justificatifs : 5,- €/jour/élève jusqu'à la classe de 3^{ème} incluse à compter de la présente délibération.
- ✓ Toute autre attribution de subvention fera l'objet d'une délibération spécifique.

DECISION

Le Conseil municipal,

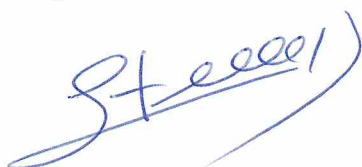
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DÉCIDE** d'arrêter le montant des subventions de fonctionnement comme mentionné ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces administratives afférentes à ce dossier

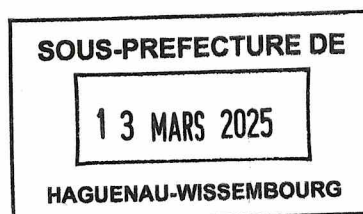
N° de la délibération : 2025_CM_14		Titre : Conseil Municipal Fixation des subventions de fonctionnement
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 3 mars 2025 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2025_CM_15	Titre : Conseil Municipal Eclairage – Compétence CAH
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	11	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERARD, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Vanessa ANTONI, M. Eric WOLFF
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Delphine FERNBACH, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s non excusé (e) s	1	M. Fabien SCHOENFELDER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Sevinç LOPEZ à M. Nicolas UNDREINER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_15	Titre : Conseil Municipal Eclairage – Compétence CAH
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 24 février 2025
Service référent : Environnement	

Madame le Maire présente un diaporama par rapport à la gestion de l'éclairage public qui est de la compétence CAH.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Patrice NONNENAMCHER afin qu'il puisse donner quelques explications complémentaires.

Monsieur Patrice NONNENMACHER donne les explications complémentaires et indique qu'au niveau de la commune, il y a 5 armoires de commandes qui sont relativement autonomes. Techniquement, la stratégie qui conviendrait, serait celle d'allumer une moitié dès la tombée de la nuit et en non-stop.

Le débat est ouvert et Madame le Maire propose de se réunir lors d'une commission pour en débattre plus longuement.

DECISION

Le Conseil municipal,

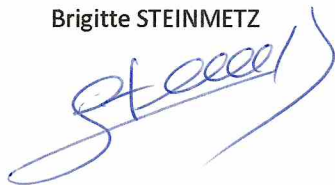
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de Madame le Maire

N° de la délibération : 2025_CM_15		Titre : Conseil Municipal Eclairage – Compétence CAH	
Pour		14	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

